

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
Arrondissement de MONTAUBAN
CANTON DE TARN - TESCOU QUERCY VERT

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 12 mars 2020 et transmis au contrôle de légalité le 12 mars 2020.

Nombre de :
conseillers en exercice : 15
de présents : 10
de votants : 11

COMMUNE DE GENEVRIERES
PROCÈS VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 5 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine DARRIGAN, Maire, avec pour ordre du jour :

N° 1) 7-1.2 - Finances locales - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - Comptes de Gestions 2019.

N° 2) 7-1.2 - Finances locales - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - Comptes Administratifs 2019.

N° 3) Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Tenue bureau de vote - élections municipales des 15 et 22 mars.

N° 4) 4-1-6 (4-1-1) - Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Ressources humaines : paiement des heures supplémentaires.

N° 5) Questions diverses.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal : Mme DARRIGAN Catherine, M. ESCALETTE Pascal, M. CLERIN Laurent, M. MOREIRA Jean-Marie, Mme PIDOFF Nadine, M. DESQUINES Pierre, Mme Marion RIGAUD, Mme CRESTIAN Caroline, Maxime LOUPIAS, Mme Anne-Sophie SACHOT

Sauf

Membre(s) excusé(s) : Mr CLAUSSE Jean-François a donné pouvoir à M. CLERIN Laurent, Mme JACQUES Séverine, Mme Leila MALGOUYRES

Membre(s) absent(s) : M. PESSATO Matthieu, Mme PAGA Jocelyne

Les Conseillers excusés avaient délégué leur mandat respectivement à :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil; Mme RIGAUD Marion ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Approbation du Compte de Gestion 2019 de la Commune.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2019 celui de tous les titre de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Interventions et débats:

Voix pour :	11	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

Approbation du Compte de Gestion 2019 de l'assainissement.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2019 celui de tous les titre de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Interventions et débats:

Voix pour :	11	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

DELIB N° 20200305D13 N° 4) 7-1.2 - Finances locales - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - Comptes Administratifs 2019.

Approbation du Compte Administratif 2019 de La Commune.

M. CLERIN Laurent, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget communal.

Hors de la présence de Mme DARRIGAN Catherine, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

Interventions et débats :

Voix pour :	10	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

Approbation du Compte Administratif 2019 de l'assainissement.

M. CLERIN Laurent, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget assainissement.

Hors de la présence de Mme DARRIGAN Catherine, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2019.

Interventions et débats:

Voix pour :	10	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

DELIB N° 20200305D14 N° 3) 9-1-0 - Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes - Tenue bureau de vote - élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Mme le Maire propose aux Conseillers Municipaux de remplir le tableau pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai prochain.

[Voir annexe jointe.](#)

Interventions et débats:

Voix pour :	11	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

DELIB N° 20200305D15 N° 4) 4-1-6 (4-1-1) - Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
Ressources humaines : paiement des heures supplémentaires.

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) dans la fonction publique de l'Etat, lequel est transposable aux collectivités territoriales en application du principe de parité avec l'Etat ;

Les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande du supérieur hiérarchique et dépassant les bornes horaires définies par le cycle de travail d'un agent fonctionnaire ou stagiaire à temps complet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- PERMET le paiement d'heures supplémentaires sur le mois de février 2020, à Mme Brana Lory qui a effectué un travail supplémentaire sur demande du supérieur hiérarchique, en raison de sa mutation et afin d'assurer la continuité du service rendu aux administrés et à la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Interventions et débats:

Voix pour :	11	
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

N°5) Questions diverses.

Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 05 mars 2020.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>Mme Catherine DARRIGAN</i>	<i>PRESENTE</i>
<i>Mme Marion RIGAUD</i>	<i>PRESENTE</i>
<i>M. Pascal ESCALETTE</i>	<i>PRESENT</i>
<i>Mme Nadine PIDOFF</i>	<i>PRESENTE</i>
<i>M. Laurent CLERIN</i>	<i>PRESENT</i>
<i>M. Matthieu PESSATO</i>	<i>EXCUSE</i>
<i>Mme Séverine JACQUES</i>	<i>ABSENTE</i>
<i>M. Maxime LOUPIAS</i>	<i>PRESENT</i>
<i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>	<i>PRESENT</i>
<i>M. Pierre DESQUINES</i>	<i>PRESENT</i>
<i>Mme Caroline CRESTIAN</i>	<i>PRESENTE</i>
<i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>	<i>PRESENTE</i>
<i>Mme Leila MALGOUYRES</i>	<i>ABSENTE</i>
<i>M. Jean-François CLAUSSE</i>	<i>EXCUSE A donné pouvoir à Mr Clerin</i>
<i>Mme Jocelyne PAGA</i>	<i>EXCUSE</i>